CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

FRG.1. 7311 Case FRC 16218

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR CHENIER.

Séance du 29 Vendémiaire an 6.

Citoyens Représentans,

Sans être membre de la commiſſion, je ſavois hier quelles étoient les nouvelles baſes légiſlatives que ſon rapporteur devoit vous préſenter aujourd'hui : je me félicite

THE NEWBERRY LIBRARY

de voir qu'elles ſe rapprochent infiniment de l'opinion que j'ai publiée, il y a quinze jours, dans une feuille périodique. Cette opinion étoit connue; il m'eût été facile de la reproduire à cette tribune. Si j'avois ſuivi des conſeils qui, ſans doute, ont été prodigués à pluſieurs repréſentans du peuple, j'aurois pu ſaiſir la popularité d'un moment, en me permettant des déclamations oratoires contre l'ancien projet de la commiſſion : mais j'aurois regardé comme une lâcheté d'obtenir à ce prix les éloges de quelques journaliſtes, de porter la joie dans le cœur des ennemis de la patrie, en décriant des légiſlateurs eſtimables que toutes les époques ont trouvés fidèles à la cauſe républicaine, & qui, dans cette occaſion même, ne vous ont propoſé d'abord de trop fortes meſures que par la haine courageuſe que leur inſpiroit ce monſtre politique que l'on appelle patriciat, & par une connoiſſance approfondie des longs périls dont il n'a ceſſé d'environner le berceau de la liberté française.

D'autres membres du Conſeil n'ont pas cru devoir agir avec la même circonſpection. Leurs intentions ſont louables ſans doute : mais comme ils ont mis quelque dureté dans leurs reproches, ils me permettront de les interpeller avec quelque franchiſe. Je leur dirai : L'époque n'eſt pas éloignée où cette tribune, long-temps illuſtrée par la voix des Vergniaux & des Condorcet, étoit livrée à leurs adverſaires de la légiſlature; où de miſérables écoliers, partiſans de la religion dominante de leurs pères, des cloches de leurs pères, de toutes les ſottiſes de leurs pères, répétoient avec une confiance puérile des lieux communs tellement réfutés par la philoſophie, qu'on ne pouvoit plus y répondre que par des lieux communs; où l'aſſaſſinat des républicains étoit traité de vengeance légitime; où l'on défendoit ſans ceſſe & excluſivement les prêtres rebelles, ſoutiens des rois & des nobles; les émigrés, preſque tous nobles; les parens d'émigrés, preſque tous nobles; les colons, preſque tous nobles, & pires que les nobles d'Europe;

enfin les princes du ſang royal, chefs de la nobleſſe. Les armées étoient indignées, l'Europe étoit confondue de cette impudente baſſeſſe; & ce n'étoit pas le moindre crime du patriciat que celui d'avoir envoyé ſes valets plaider ſa cauſe & retenir ſes places juſque dans le ſein de la repréſentation nationale. Avez-vous réclamé alors? vous a-t-on entendus prendre la défenſe de la Conſtitution violée, des principes foulés aux pieds, des hommes immolés? Non: vous vous êtes contentés de gémir en ſilence ſur les dangers de la République. Et maintenant vous tonnez quand les privilégiés ſont en péril. Le ſang des patriotes du Midi n'a pas excité votre indignation; mais la ſeule propoſition d'expulſer une partie des privilégiés réveille tout votre courage. Peu ſatisfaits de réfuter des opinions qui pouvoient être combattues avec ſuccès, mais qui devoient être combattues avec décence, vous dénoncez comme tyrans des hommes qui ont mérité l'honorable haine des tyrans de toutes les eſpèces; qui, durant cette ſeſſion, ſe ſont énergiquement oppoſés au retour de la tyrannie ſacerdotale; qui, durant la Convention, ont porté les fers de la tyrannie autrichienne; qui, durant la légiſlature, ont dénoncé les premiers la tyrannie royale, ſiégeant au château des Tuileries; qui, durant l'Aſſemblée conſtituante, ont poſé les baſes primordiales de l'égalité politique; qui, avant l'Aſſemblée conſtituante, avoient déja renverſé dans l'opinion la tyrannie des privilèges, & rendu au tiers-état, ſi long-temps avili, les droits, le titre & la majeſté d'une nation.

Certes, il étoit au moins imprudent d'adreſſer à la commiſſion d'auſſi violens reproches; & un repréſentant du peuple, qui n'en faiſoit point partie, a bien le droit de lui rendre la juſtice qu'elle mérite. Au reſte, le plus grand ſervice qu'on lui doive, c'eſt de retirer elle-même un projet qui diviſoit les républicains. Elle a dû ſentir, & elle a ſenti que l'on ne manqueroit pas de profiter de cette diviſion pour renouer des trames anciennes & vous arracher les fruits de la victoire du 18 fructidor. Ainſi, après le 13 vendémiaire,

115

quelques opinions haſardées donnèrent à certains hommes l'occaſion de paralyſer des meſures ſalutaires, & de décrier tout ce qui aimoit la liberté; ce qui leur valut, de la part des rédacteurs du *Miroir* & de *la Quotidienne*, le nom de ſauveurs de la patrie. Vous ne tomberez plus dans la même faute, citoyens repréſentans. Loin de nous cette pomme de diſcorde, déja ramaſſée avec un empreſſement remarquable! De longs diſcours, bien véhémens, ne ſeront pas prononcés : c'eſt probablement une grande perte pour l'éloquence; mais c'eſt un grand gain pour la patrie, qui a plus beſoin de paix intérieure que de mouvemens oratoires, qui n'a jamais été compromiſe que par nos diviſions, qui ne ſauroit être maintenue que par un enſemble parfait dans les opérations du Corps légiſlatif & du Directoire, par l'union intime de tous les républicains, par un reſpect conſtant pour les principes de la juſtice, & même par tout ce que la ſûreté de l'État peut vous permettre d'indulgence.

Je conclus en demandant que, pour ne pas laiſſer flotter plus long-temps l'opinion publique, pour faire ceſſer une fermentation dangereuſe, le Conſeil, abandonnant l'ancien projet que la commiſſion retire elle-même, ouvre ſur-le-champ la diſcuſſion ſur le nouveau projet qui vient d'être préſenté, & dont les baſes ſont connues depuis long-temps.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an 6.